

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2630)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

N° CL41

AMENDEMENT

présenté par
Mme Thillaye, rapporteure

ARTICLE 19

I. – À l’alinéa 24, substituer aux mots :

« au sein »

les mots :

« dans un État membre ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer aux mots :

« étrangère à »

les mots :

« qui n’est pas la ressortissante de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel